

## Ça chauffe dans les secteurs de l'enfance et de la jeunesse, espaces d'accueil et d'émancipation !



*Indexations salariales successives et augmentation exponentielle des coûts énergétiques, locatifs ou d'approvisionnement : les structures d'accueil pour les enfants et les jeunes s'inquiètent de leur survie.*

### **Les enfants et les jeunes méritent mieux que des bouts de ficelles et des solidarités bricolées.**

**Automne-hiver 2022 : Les fédérations et associations « Enfance & Jeunesse » tirent la sonnette d'alarme.**

Dans les semaines et mois à venir, les structures associatives Enfance et Jeunesse craignent de voir leurs comptes définitivement virer au rouge et de ne plus pouvoir assurer pleinement l'accueil de leurs publics ... voir – si un soutien ne leur est pas accordé - d'aboutir à des fermetures (de services, de places, de structures d'accueil,...) ainsi qu'à la dégradation des conditions de travail, à la suppression d'emplois (des dizaines de milliers d'emploi sont concernés) et à la précarisation des volontaires qui, faute de soutien suffisant, ne pourront plus donner de leur temps pour les enfants et les jeunes.

Après deux années profondément marquées par la Covid-19, ces structures (crèches, écoles de devoirs, organisations de jeunesse, maisons de jeunes, centres d'hébergement, etc.) se montrent inquiètes pour leur avenir. **Les indexations salariales successives et l'augmentation des coûts énergétiques et autres, non compensées totalement par des subventions indexées, menacent directement leur survie.** Déjà perceptible, l'hiver risque de laisser sur le carreau des associations aux quatre coins de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Premières victimes ? Les enfants et les jeunes... encore une fois.

Bien sûr, la crise touche tout le monde, particuliers comme entreprises ainsi que les autorités (sur qui pèsent différentes crises et réformes). Nous, qui travaillons en solidarité, nous en sommes conscients et inquiets. Cependant, **les enfants et les jeunes méritent mieux que des bouts de ficelles et des solidarités bricolées.**

## **Les structures qui les accueillent ne sont pas des entreprises comme les autres.**

Majoritairement associatives, elles dépendent très souvent de subventions mais aussi de la participation financière de leur public. **Dans le contexte actuel, il est impensable de majorer significativement les montants demandés aux familles déjà lourdement impactées par la crise.** Il n'est pas imaginable non plus de priver – encore une fois - les enfants et les jeunes des lieux d'accueil et d'activités qui leur sont dédiés où ils peuvent vivre en collectivité et se construire en société. À la sortie des confinements, une répétition d'un scénario d'isolement impactera durablement une jeune génération dont on s'inquiète déjà de la santé mentale.

Aujourd'hui, tout cela ne sera plus suffisant pour surmonter la crise que nous traversons. **Diminuer nos thermostats de 1 ou 2 degrés ne nous évitera pas l'hécatombe !** Les indicateurs socio-économiques indiquent qu'inflation et crise énergétique s'inscrivent dans la durée, au moins jusqu'en 2024. Les associations ont déjà fait le gros dos durant la crise sanitaire. Elles ne pourront pas surmonter sans pots cassés deux nouvelles années de crise.

La plus-value sociétale de nos secteurs (Enfance et Jeunesse) n'est plus à démontrer ainsi que nos difficultés structurelles ou l'indécot sous-financement que nous arrivions tant bien que mal à compenser par un dynamisme, une créativité et par une... certaine abnégation.

C'est pourquoi **nous demandons aux différents gouvernements** d'instaurer urgemment une concertation et des mesures concrètes :

- Appliquer le **tarif social** pour les entreprises du non-marchand ;
- Augmenter les **indexations des subventions** d'emploi et de fonctionnement des structures d'accueil ;
- Débloquer un **fonds d'urgence** et des aides financières conséquentes pour soutenir les structures subventionnées et non subventionnées des Secteurs de l'Enfance et de la Jeunesse ;
- Investir dans la **rénovation énergétique** des structures d'accueil et des bâtiments.

Plusieurs centaines de structures associatives sont menacées. Des milliers d'enfants et de jeunes, de 0 à 30 ans (et leurs familles ainsi que l'École) comptent sur ces soutiens de proximité, d'aide quotidienne et d'émancipation citoyenne. Le dynamisme, la créativité et l'abnégation des travailleurs et travailleuses de l'associatif ont, *malheureusement*, leurs limites. **L'automne et l'hiver sont à nos portes. L'urgence, c'est maintenant.**

### **Les signataires :**

*La Fédération Francophone des Écoles de Devoirs (FFEDD)*

*La Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance (File)*

*Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse (Badje)*

*La Confédération des Organisations de Jeunesse Indépendantes et Pluralistes (COJ)*

*Le Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)*

*La Fédération des Maisons de Jeunes (FMJ)*

*La Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire (FCJMP)*

*La Fédération Infor Jeunes Wallonie Bruxelles*

*Les Auberges de Jeunesse*

*Le Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP)*

*Relie-F*

*Résonance*

*La Fédération des Maisons de Jeunes et Organisation de Jeunesse (FORJ)*

*La Fédération de ProJeunes*

**Infos pratiques- interview:**

Les fédérations et associations concernées sont disponibles pour toutes vos demandes d'interviews et d'interventions plateau/radio. Elles peuvent, bien entendu, **vous accompagner sur le terrain de leurs structures, des enfants et des jeunes** (écoles de devoirs, maisons de jeunes, organisations de jeunesse, etc., qui entament une rentrée et une années sur le qui-vive).

Voici quelques témoignages :

- Monsieur Demdoux, directeur de la crèche « Maison des Enfants de Nivelles » : « 46 places pour des enfants. Précédemment, l'acompte énergie pour le gaz et l'électricité était de 8820€ par an (soit 725€ par mois). Il vient de recevoir une facture de régularisation pour le gaz d'un montant de 7000€ ce qui fait passer son acompte à 1300€ par mois. Il est en attente de la régularisation de l'électricité. De plus, le loyer est augmenté de 10% et les frais d'alimentation pour les repas d'enfants augmentent également de 10%. Toutes ces augmentations ne peuvent pas être répercutées sur les parents étant eux-mêmes dans une situation difficile. »

- Madame Dejardin Annabel, coordinatrice de l'Ecole de Devoirs « Chantecler » de Jemappes : « En 2021, nous avions un acompte pour le gaz et l'électricité de 105€ en taux fixe. Nous avons eu une facture de régularisation de 592€ et notre contrat passe en variable. Notre acompte mensuel est maintenant de 541€. Cette augmentation ne peut pas être répercuter sur notre public étant lui-même en grande difficulté. Faut-il limiter les activités offertes aux enfants qui en ont pourtant tellement besoin ? »

- Monsieur Majoros Karim, directeur général du SIEP asbl : « Pour informer les jeunes, quelques 70 professionnel.les du SIEP oeuvrent dans 8 centres. Avec l'effet retard du COVID, les élèves et étudiant-es arrivent avec de plus en plus de détresse. Sur l'année 2022, les rémunérations auront été indexées de près de 10%, soit 400.000€ environ. Les loyers des centres et des lieux d'animation grimperont de 50.000€. Les prix du papier s'envolent. Les guides et publications coûteront 30.000€ de plus. Ou il faudra imprimer 50% d'exemplaires en moins et priver le public moins à l'aise avec les outils internet. L'énergie devrait tripler, avec un surcoût qui correspond à celui de 2 conseillères. Déjà fragilisé par la pandémie, sans subsides à la hauteur des enjeux de la jeunesse, il faudrait réduire le service quotidien aux adolescent-es et jeunes adultes ? Ce serait du jamais vu ! Répondre aux besoins des jeunes est pourtant un enjeux sociétal autant qu'un investissement. »

**Contact Presse :**

**Stéphanie DEMOULIN - 0473 / 79 17 71 - [coordination@ffedd.be](mailto:coordination@ffedd.be) –**  
Coordinatrice de la Fédération Francophone des Écoles de Devoirs ( FFEDD)